



D230626-3-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27

M. Bernard PETERLONGO, Martine BATAILLE, M. Alain JOYEUX, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Thierry PAGENOT, Mme Nathalie DAVID, M. Judickaël BOUÉ, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER, Mme Jacqueline TERNY

POUVOIR : 1

M. Hubert BAILLY à M. Bernard PICARD

ABSENT : 1

M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trois, salle du conseil municipal de la Mairie – 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT – sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

OBJET : TARIFS DES REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES (2023/2024)

Rapporteur : Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**, à l'unanimité :

➤ **DE FIXER** les tarifs dégressifs suivants, applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les enfants résidant à SAINT-BENOIT :

TRANCHES DE RESSOURCES	TARIFS
Si quotient familial < 600 €	1 €
Si 600 € ≤ Q.F. < 700 €	2,16 €
Si 700 € ≤ Q.F. < 800 €	2,95 €
Si 800 € ≤ Q.F. < 900 €	3,52 €
Si 900 € ≤ Q.F. < 1 000 €	3,96 €
Si 1 000 € ≤ Q.F. < 1 100 €	4,41 €
Si 1 100 € ≤ Q.F. < 1 200 €	4,73 €
Si 1 200 € ≤ Q.F. < 1 400 €	5,14 €
Si 1 400 € ≤ Q.F. < 1 600 €	5,19 €
Si 1 600 € ≤ Q.F. < 1 800 €	5,29 €
Si 1 800 € ≤ Q.F. < 2 000 €	5,40 €
Si Q.F. ≥ 2 000 €	5,51 €

➤ **DE FIXER** le tarif pour les enfants résidant hors commune à 5,51 Euros.

Pour extrait conforme, le 27 juin 2023.

Le Maire,
Bernard PETERLONGO



D230626-4-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27

M. Bernard PETERLONGO, Martine BATAILLE, M. Alain JOYEUX, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Thierry PAGENOT, Mme Nathalie DAVID, M. Judickaël BOUÉ, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER, Mme Jacqueline TERNY

POUVOIR : 1

M. Hubert BAILLY à M. Bernard PICARD

ABSENT : 1

M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trois, salle du conseil municipal de la Mairie – 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT – sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023-2024 MULTI ACCUEIL ET RESTAURANTS SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER**, les tarifs suivants à compter du 1^{er} août 2023 :

TARIFS DIVERS EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL	
Repas personnel communal	6 €uros
PRIX DU REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUTRES STRUCTURES	
Personnel des restaurants scolaires	3 €uros
Personnel communal	6 €uros
Invité	9 €uros

Pour extrait conforme, le 27 juin 2023.

Le Maire,
Bernard PETERLONGO



D230626-5-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27

M. Bernard PETERLONGO, Martine BATAILLE, M. Alain JOYEUX, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Thierry PAGENOT, Mme Nathalie DAVID, M. Judickaël BOUÉ, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER, Mme Jacqueline TERNY

POUVOIR : 1

M. Hubert BAILLY à M. Bernard PICARD

ABSENT : 1

M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trois, salle du conseil municipal de la Mairie – 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT – sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023 - 2024 GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Rapporteur : Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **DE METTRE À JOUR** les tarifs appliqués par délibération du 27/06/2022 ;
- **DE FIXER** les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

GARDERIES PÉRISCOLAIRES	
Garderies maternelle et élémentaire Irma Jouenne & Garderie maternelle du Bois d'Amour du matin (7h30 à 8h35)	2,07 €
Garderie maternelle Ermitage du matin (7h30 à 8h20)	2,07 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (7h30 à 8h50)	2,07 €
Garderie élémentaire Ermitage du matin (8h30 à 8h50)	0,85 €
Garderies du soir (avec goûter jusqu'à 17h30)	2,91 €
Garderies du soir au-delà de 17h30	2,07 €
Heure supplémentaire débutée	10 €

Pour extrait conforme, le 27 juin 2023.

Le Maire,
Bernard PETERLONGO



D230626-6-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27

M. Bernard PETERLONGO, Martine BATAILLE, M. Alain JOYEUX, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Thierry PAGENOT, Mme Nathalie DAVID, M. Judickaël BOUÉ, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÉGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER, Mme Jacqueline TERNY

POUVOIR : 1

M. Hubert BAILLY à M. Bernard PICARD

ABSENT : 1

M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION du 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trois, salle du conseil municipal de la Mairie – 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT – sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

**OBJET : TARIFS DES CYCLES D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
2023/2024**

Rapporteur : Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse

Il est présenté à l'Assemblée, l'organisation des activités périscolaires à la rentrée 2023-2024 :

Par cycle de 6 à 8 heures d'activités entre chaque petite vacances, l'enfant pourra s'inscrire à ces activités qui se dérouleront durant la pause méridienne et en plus, le soir après la sortie de l'école à l'école Irma Jouenne.

Dans le cadre de ces activités périscolaires, il y a lieu de mettre en place une tarification pour le cycle d'activités.

La volonté du Conseil Municipal est que la base de cette politique tarifaire reste le quotient familial qui prend en compte les revenus et le nombre d'enfants de la famille.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** l'application des tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 :

TARIFS DU CYCLE D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	
Enfant de Saint-Benoît - 1 ^o tranche QF < 600 €	4,00 €
Enfant de Saint-Benoît - 2 ^o tranche 600€ ≤ QF < 800 €	6,00 €
Enfant de Saint-Benoît - 3 ^o tranche 800€ ≤ QF < 1 000 €	8,00 €
Enfant de Saint-Benoît - 4 ^o tranche QF ≥ 1 000 €	10,00 €

Pour extrait conforme, le 27 juin 2023.

Le Maire,
Bernard PETERLONGO



D230626-7-CS

Affichée le

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

QUORUM : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : 27

M. Bernard PETERLONGO, Martine BATAILLE, M. Alain JOYEUX, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Thierry PAGENOT, Mme Nathalie DAVID, M. Judickaël BOUÉ, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER, Mme Jacqueline TERNY

POUVOIR : 1

M. Hubert BAILLY à M. Bernard PICARD

ABSENT : 1

M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Michèle MINOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION du 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trois, salle du conseil municipal de la Mairie – 11 Rue Paul Gauvin, 86 280 SAINT-BENOIT – sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023/2024 – TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Isabelle BOUCHET-NUER, Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 :

TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE	
Abonnement annuel	105 €
Abonnement pour deux trimestres sur justificatif	70 €
Abonnement pour un trimestre sur justificatif	35 €
Ticket à la journée (aller/retour)	2 €
Ticket au voyage	1 €
Renouvellement de carte après perte, vol ou détérioration.	10 €

Pour extrait conforme, le 27 juin 2023.

Le Maire,
Bernard PETERLONGO